

Département de  
Meurthe & Moselle

Arrondissement de  
BRIEY

Conseillers en  
Exercice : 27

Convoqué le 12 février  
2013

Affiché le 20 février  
2013

L'an deux mille treize, le lundi dix huit février, le conseil municipal de BRIEY, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy VATTIER, Maire, Président de la Communauté de Communes du Pays de Briey.

**Présents** : Guy VATTIER, François DIETSCH, Jean WOJDACKI, Odette LEONARD, Delphine BRAUN, Rachid ABERKANE, François AUBURTIN, Elisabeth BARTH, Françoise BRUNETTI, Catherine MACHETTI, René MOLINARI, Carol ROTT, René VICARI, Francine WOZNIAK, Chantal COMBE, Bernard FERY, Claude GABRIEL, Jean-Louis TENDAS, Gérard KERMOAL.

**Absentes** : Eliane SCHIAVI - Valérie EDER - Claire KOLLEN

**Absents excusés** :

Véronique MADINI donne procuration de vote à Delphine BRAUN

Jean-Marc DUPONT donne procuration de vote à François DIETSCH

Jacques MIANO donne procuration de vote à Guy VATTIER

Martine BELLARIA donne procuration de vote à Elisabeth BARTH

Jean-Luc COLLINET donne procuration de vote à Jean WOJDACKI

**Secrétaire de séance** : Delphine BRAUN

Le conseil municipal prend connaissance des présentations et points d'information suivants :

- ❖ Bilan d'activités du Chantier d'Insertion,
- ❖ Présentation des activités jeunesse pendant les vacances de février et présentation du « chantier loisirs jeunes »,
- ❖ Débat d'orientation budgétaire phase 1 : présentation des projets d'investissements (AP/CP – 2013/2014) et bilan des opérations d'investissement réalisées.



## **01 - CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN CHANTIER D'INSERTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRIEY, LA VILLE DE BRIEY ET L'ASSOCIATION ALISES POUR L'ANNEE 2013**

Depuis le 6 juillet 2000, la commune de Briey confie à l'association ALISES l'animation, l'encadrement et la gestion de l'action chantier d'insertion.

La convention conclue pour l'année 2012 est arrivée à son échéance le 31 décembre dernier.

La Ville de Briey et la Communauté de Communes du Pays de Briey souhaitent confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour 12 mois, à l'association ALISÈS, l'animation l'encadrement, et la gestion de **l'action chantier d'insertion à dominante espaces verts, murs en pierres sèches, second œuvre bâtiment et l'aide logistique à l'organisation de manifestations municipales et communautaires** qui est menée pendant cette durée sur leur territoire conformément au projet pédagogique de l'association.

Ce chantier conformément à la circulaire DGEFP N°00-20 de juin 2000, peut comprendre un **volet prestation du secteur marchand**.

### **1. Obligations de l'association**

L'Association ALISÈS est responsable du contenu de l'action.

Elle est employeur et assure la gestion de l'ensemble du personnel.

Elle assure l'encadrement technique du chantier, dans un souci de qualité de réalisation des travaux, de sécurité pour le personnel, l'accompagnement socio professionnel basé sur l'application de la méthode ADVP et la coordination générale de l'action.

Elle organise, en fonction du besoin des personnes, la mise en place et le suivi de formations complémentaires.

Elle assure la coordination entre les services techniques municipaux et communautaires et l'encadrement technique du chantier, participe aux réunions de chantier.

L'association est responsable de l'animation du groupe de coordination et de suivi.

Elle prend en charge l'équipement de base des salariés (gants, vêtements, bottes...).

## **2. Engagement de la Commune et de la Communauté de Communes :**

La Ville et la Communauté de Communes proposent les travaux à réaliser, participent à leur planification, assurent la fourniture du matériel et des matériaux.

La Ville de Briey met à disposition un vestiaire pour les salariés.

La Ville et la Communauté de Communes financent la partie qui leur revient à leur budget prévisionnel respectif dans les conditions définies à l'article 6 de la présente convention.

Elles nomment des référents au sein de leurs services pour le suivi des travaux dans le cadre des réunions de chantier, à savoir le Directeur Général des Services et le Directeur des Services Techniques pour la Ville et le Directeur Général des Services pour la Communauté de Communes.

Elles participent au recrutement des contrats aidés dans le cadre de la commission de sélection du groupe de suivi, au groupe de coordination et au groupe de suivi.

Elles prennent en charge les assurances des travaux et l'assurance dommage ouvrage si nécessaire.

## **3. Organisation du chantier :**

Le chantier d'insertion « *Les mille marches* » de Briey et de la Communauté de Communes du Pays de Briey sera organisé sur la base d'une équipe de 12 personnes accompagnées par un encadrant technique responsable des travaux et de la progression pédagogique et par un travailleur social.

Il se déroulera à partir des vestiaires mis à disposition par la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la demande de subvention de l'association ALISES,

**VU** le projet de convention annexé à la présente délibération,

**VU** le bilan 2012 présenté par le Chantier d'Insertion, ci-annexé,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE RENOUVELER** la convention pour la réalisation d'un chantier d'insertion entre la Ville de Briey, la Communauté de Communes du Pays de Briey et l'Association ALISES pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013,
- **AUTORISE** Monsieur François DIETSCH, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la convention pour la réalisation d'un chantier d'insertion entre la Communauté de Communes du Pays de Briey, la Ville de Briey et l'Association ALISES dont le projet est annexé à la présente délibération.

## **02 - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC, rue de la Chesnois**

Le lotissement « La Jacobel » réalisé par la société LOGANE est ouvert à la circulation publique avec la voie dénommée rue Sœur Emmanuelle et cela jusqu'à la jonction avec la voie communale dénommée rue de la Chesnois.

Afin de prendre en considération les modifications spatiales des voies dénommées précédemment, il y a lieu de modifier et d'améliorer l'éclairage public et la voirie sur un segment de la rue de la Chesnois.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens et à la mise en place d'un nouvel éclairage public, le long d'une partie de la rue de la Chesnois, sur environ 130 mètres.

Puis dans un second temps l'intervention concernera le réaménagement de la voirie communale, sur la section considérée sur le plan annexé à la présente délibération pour permettre les croisements et cisaillement des véhicules de tous type, dans de bonnes conditions de sécurité.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Public),

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Briey,

**VU** le projet de convention de maîtrise d'ouvrage délégué avec la Communauté de Commune du Pays de Briey pour la réalisation des travaux d'éclairage public dans le cadre de la requalification urbaine et paysagère de la section de voie communale dénommée rue de la Chesnois.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'ouvrage délégué susvisée et annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur François DIETSCH, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Briey, à signer ladite convention.

### **03 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES SITES LE CORBUSIER**

L'Association des sites Le Corbusier, dont le siège social est en mairie de Ronchamp et dont le président est le maire de Firminy, a validé d'être le maître d'ouvrage du futur dossier de candidature de l'œuvre de Le Corbusier auprès de l'UNESCO.

Cette décision est le résultat d'une demande conjointe du Ministère français de la Culture et de la Fondation Le Corbusier.

Par ailleurs, Docomomo International a voté une motion en faveur de ce dossier de candidature, a confirmé « la valeur universelle de l'œuvre architecturale de Le Corbusier et soutient l'inscription en série sur la Liste du Patrimoine mondial attendant avec impatience le début d'une collaboration active et d'une entente commune avec le Comité ICOMOS 20<sup>ème</sup> siècle ».

L'Association des sites Le Corbusier a déposé un dossier de routes des œuvres de Le Corbusier auprès du Conseil de l'Europe dans le cadre des itinéraires culturels européens. Cette seconde candidature est complémentaire avec la démarche auprès de l'UNESCO et visa à valoriser l'ensemble des œuvres construites par Le Corbusier.

Pour mettre en œuvre ces deux décisions importantes, l'Association des sites Le Corbusier a validé le projet de budget prévisionnel de l'association de 2013 à 2016 en s'inspirant de l'expérience de la Fondation pour le dossier de candidature auprès de l'UNESCO.

Pour réussir le montage de ce dossier, l'Association des sites Le Corbusier a besoin de faire appel à un spécialiste des dossiers UNESCO et des itinéraires culturels européens et de prévoir un budget pour les documents présentés au comité du patrimoine mondial et conseil de l'Europe.

Pour y parvenir, l'Association a fixé le montant annuel de la subvention de fonctionnement de 2013 à 2016, correspondant aux critères retenus en 2010, soit 1 000 euros par an, pour les communes de moins de 20 000 habitants et propose la signature d'une convention pluri-annuelle d'objectifs.

**CONSIDERANT** les projets initiés et conçus par l'association de valoriser et promouvoir l'œuvre de La Corbusier,

**CONSIDERANT** que le programme d'actions de l'Association des sites Le Corbusier participe à cette politique,

**VU** le Code Général des Collectivités,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pluri-annuelle d'objectifs (2013-2016) dont le modèle est ci-annexé,
- **ACCEPTE** de subventionner l'Association des sites Le Corbusier pour un montant de 1 000 euros pour l'année 2013.

#### **04 - AVENANT N° 6 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DALKIA DU 30 SEPTEMBRE 2010**

Le projet d'avenant n° 6 au contrat d'exploitation des installations thermiques DALKIA n° 19/2010 a pour objet d'intégrer au marché de base :

- La facturation de la consommation en gaz des cuisines du Foyer Emile Gentil,
- Les prestations P2 – maintenance – des serres municipales.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** le projet d'avenant n° 6 ci-annexé,

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 11 février 2013,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n° 6 ci-annexé,
- **AUTORISE** le représentant du pouvoir adjudicateur, en l'occurrence, Monsieur le Maire, à signer l'avenant n° 6.

#### **05 - ACHAT DU TERRAIN SITUE A BROUCHETIERE, CADASTRE SECTION C, PARCELLE N° 762**

Afin de permettre l'aménagement des berges de l'Orne, l'EPFL a notamment acquis des parcelles situées à Brouchetière qui ont été découpées afin de tenir compte des emprises à intégrer dans les cheminements créés à cette occasion.

Les travaux étant désormais achevés, l'EPFL a proposé à la commune d'acquiescer le délaissé de terrain constitué par la parcelle C 762 d'une contenance de 671 m<sup>2</sup> au prix de 1 122,06 € TTC.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le courrier de l'EPFL en date du 7 janvier 2013,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition du terrain cadastré section C, parcelle n° 762 pour 671 m<sup>2</sup>, représenté sur le plan ci-annexé, appartenant à l'EPFL, au prix de 1 122,06 €, toutes taxes comprises,

- **CHARGE** l'Office Notarial de Briey de représenter la Ville de Briey pour les démarches liées à l'acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte d'achat et toutes les pièces s'y rapportant.

## **06 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRIEY MARATHON POUR LA PISTE DE NAPATANT**

L'association Briey Marathon organise le dimanche 10 mars 2013 la 21<sup>ème</sup> édition de la Piste de Napatant.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal du 31 mai 2005 relative aux modalités d'attribution des subventions aux associations,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 800 euros à l'association Briey Marathon à l'occasion de la 21<sup>ème</sup> édition de la Piste de Napatant.

## **07 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL, AU CONSEIL GENERAL, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRIEY POUR LA 5<sup>ème</sup> EDITION DE L'ECOTRAIL DU PAYS DE BRIEY**

Les quatre précédentes éditions de l'Ecotrail ont connu un succès populaire incontesté (l'édition 2012 a réuni plus de 500 traileurs) et enthousiasmé les sportifs tant amateurs que professionnels.

La Ville de BRIEY a donc décidé de renouveler cette manifestation sportive en 2013.

L'Ecotrail du Pays de Briey » comporte pour cette 5<sup>ème</sup> édition **le grand trail de 35 kilomètres et le trail découverte 16 kilomètres**, empruntant en majeure partie des chemins et sentiers en forêt et campagne. Les deux parcours, en boucle avec départ et arrivée à Briey, sont entièrement situés sur le territoire des 9 communes de la C.C.P.B.

Des animations seront assurées par le service Jeunesse de la Ville de Briey.

**La date du dimanche 15 septembre 2013 a été retenue pour la 5<sup>ème</sup> édition.**

**Cette année, la Ville de Briey souhaite soutenir le projet de voyage humanitaire au Burkina Faso, appelé projet « Saga – Burkina ».**

L'équipe Saga-Ouaga envisage d'une délégation de professeurs et d'élèves du lycée de l'Assomption se rendent au Burkina Faso durant l'année 2013 afin d'y accompagner un projet humanitaire soutenu par l'ensemble scolaire de l'Assomption de Briey, en collaboration avec l'Association Partage Tlani de Maizières-les-Metz, mais aussi d'établir un bilan des dernières actions menées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE**, dans le cadre de l'Ecotrail du Pays de Briey, des subventions suivant le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous, le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au titre de la Convention de Développement Local (CDL), la Communauté de Communes du Pays de Briey,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel afférent et figurant ci-dessous.
- **AFFECTE** 1,50 euros par inscription au projet « Saga Burkina », ci-annexé,
- **PRECISE** que le conseil municipal sera saisi prochainement d'une convention d'objectifs et de partenariat relative au projet d'aide humanitaire.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

### 5<sup>ÈME</sup> EDITION « ECOTRAIL DU PAYS DE BRIEY »

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
Communications - création d'un site internet - Publication - Affiches, prospectus - Promotion touristique	5 000,00	- Ville de Briey - CCPB - CG 54 au titre de la CDL - Conseil Régional	8 000,00 2 000,00 3 000,00 5 000,00
Location mobilière	3 000,00	- Sponsors	10 000,00
Marché de l'environnement – village de l'écotrail - Manifestations environnementales	5 000,00		
Organisation course	15 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>28 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 000,00</b>

### 08 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRIEY ET GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

La Ville de Briey et Gaz Réseau Distribution France (GRDF) souhaitent mettre en place un dispositif conventionnel basé sur deux volets complémentaires.

Le premier concerne l'aménagement urbain de la commune et le second la rénovation thermique des bâtiments et notamment le patrimoine communal.

Ce dispositif permettra à la commune, aux aménageurs et aux constructeurs de bénéficier de conseils, d'expertise dans le domaine des nouveaux moyens de production de chaleur thermique pour la partie bâtiment et également d'être accompagné financièrement par GRDF pour les extensions de réseau de gaz naturel dans le cadre du développement urbain.

Une meilleure optimisation, entre la Ville de Briey et GRDF, des actions d'aménagement urbain et de rénovation du patrimoine bâti contribueront à améliorer la limitation des gaz à effet de serre et aussi à maintenir le coût de l'énergie à un niveau encore acceptable.

**VU** le projet de convention de partenariat annexé,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Briey et GRDF, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### 09 - ADHESION à l'ASSOCIATION AMORCE - année 2013

L'association AMORCE – Association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur – dont le siège est installé à Lyon, est l'association nationale qui regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats

mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, des réseaux de chaleur ou d'énergie. AMORCE constitue un lieu unique de partage des connaissances et des expériences entre collectivités territoriales et professionnels.

Cette association est un réseau de collectivités et de professionnels, qui permet à chacun de disposer des informations les plus récentes et les plus pertinentes. AMORCE a pour objectifs d'informer et d'échanger les expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Quels que soient les choix techniques, économiques, juridiques ou fiscaux, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le réseau AMORCE compte à ce jour 730 adhérents, soit 246 professionnels et 484 collectivités.

La valeur du réseau AMORCE est fondée sur la qualité des informations collectées et diffusées ainsi que sur l'expertise de son équipe technique constituée d'un pôle de compétence sur les déchets et d'un pôle de compétence sur l'énergie et les réseaux de chaleur.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

AMORCE est présente dans la plupart des instances nationales (conseil d'administration et commission des aides de l'ADEME, Conseil National des Déchets, Commission d'Agrément Emballages, DEEE) ainsi que dans un grand nombre de groupes de travail nationaux (labels énergétiques, etc). AMORCE a largement contribué au Grenelle de l'Environnement et participe à plusieurs réseaux européens. Elle est membre actif notamment d'Energie Cités association européenne des collectivités pour l'énergie), de Euroheat and Power (association européenne des réseaux de chaleur).

AMORCE comporte plusieurs groupes de travail et notamment le *Club des Collectivités Chaleur Biomasse – C3BIOM* dont la plateforme de travail a pour vocation : de faciliter les échanges et retours d'expériences entre les collectivités et les propriétaires de forêts publiques et/ou maîtres d'ouvrage de réseaux de chaleur de bois ; de défendre les positions de ces mêmes collectivités à l'échelle nationale.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association AMORCE dont le montant s'élève à **555,84 €** pour l'année 2013,
- **DESIGNE** Monsieur Jacques MIANO pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Alain ZMYSLOWSKI, Directeur des Services techniques en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

## **10 - ADHESION A LA FEDERATION DES FRANCAS - ANNEE 2013**

Les Francas de Meurthe-et-Moselle fédèrent cinquante œuvres affiliées dont plus d'une quarantaine d'organismes de loisirs (associations et collectivités locales). Ils sont présents sur l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle.

Ils oeuvrent auprès des adhérents pour :

- favoriser le développement et la mise en œuvre de projets éducatifs et le développement qualitatif de l'action éducative locale,

- soutenir les adhérents dans leurs projets,
- participer aux instances et lieux de décisions des adhérents,
- permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux loisirs et pratiques éducatives,
- proposer des dispositifs de formation en prise directe avec les problématiques territoriales (BAFA et BAFD territoires, « anims juniors », handicap, etc),
- proposer de grands projets d'animation nationaux et internationaux auxquels les adhérents peuvent participer,
- parfois gérer en direct les activités d'accueils collectifs de mineurs.

Ils participent aux dispositifs institutionnels et instances départementales afin d'y représenter le réseau des adhérents. Ils co-animent avec les principaux partenaires départementaux un projet d'accueil des enfants en situation de handicap en centre de loisirs.

Ils participent en tant que fédération reconnue par le Conseil Général, à l'animation de la politique « d'animation Jeunesse et Territoires » et à la conférence permanente de l'Education Populaire.

L'Association Départementale des Francas associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants.

Elle a pour but :

- de promouvoir la place que les enfants et les jeunes doivent avoir dans la société et de développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants,
- de regrouper les activités et les structures de loisirs, notamment les centres de loisirs, répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion,
- d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs, comme de participer à leur réalisation,
- de susciter en fonction des besoins, la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence,
- d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- d'étudier et de promouvoir les méthodes et les outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

Le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion à la Fédération des Francas pour l'année 2013 est fixé à 127,72 euros (70 € forfait + 0,01 € par habitant).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** l'adhésion de la commune à la Fédération des Francas pour l'année 2013, pour le montant de la cotisation forfaitaire de 127,72 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le formulaire d'adhésion 2013.

**11 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRIEY POUR LA MISE EN PLACE D'UN « CHANTIER LOISIRS JEUNES »**

Depuis 2004, la Ville de Briey, avec le soutien logistique de la Communauté de Communes du Pays de Briey (CCPB), a mis en place un chantier jeune « aide-animateur ». En dix années de fonctionnement, ce chantier a accueilli quelques 200 jeunes de Briey ou des communes de la CCPB.



Il s'adresse au principal aux jeunes mineurs qui souhaitent occuper utilement leurs vacances en leur proposant, à l'intérieur des accueils périscolaires de la Ville, de se former et de participer activement à l'encadrement des enfants au sein des structures présentes sur le territoire. Leur participation se fait sous la responsabilité des Directrices des centres.

Le diagnostic de territoire mené par les FRANCAS pour la Ville de Briey et la CCPB en 2011 a d'ailleurs confirmé l'intérêt de cette opération. Ainsi, dans le cadre de cette étude, 36% des jeunes déclarent souhaiter obtenir un diplôme dans l'animation et 22% affirment souhaiter faire partie d'une association.

Le chantier permet de répondre aux deux préoccupations. Il permet aussi de proposer une occupation estivale aux adolescents, trop âgés pour fréquenter les centres aérés et trop jeunes pour pouvoir bénéficier de l'opération Adotroc ou d'un job d'été.

Ce chantier qui prenait depuis sa création la forme d'une semaine d'encadrement auprès de Relais Lorraine Nord pour la partie travail et d'une journée en parc d'attraction pour la partie loisirs en compensation de cette implication bénévole, est aujourd'hui, à la demande des jeunes qui le composent, en cours d'évolution.

En effet, les jeunes qui composent le groupe (soit 17 personnes) ont décidé cette année de monter ensemble, pour la partie loisirs, avec l'aide des membres du service jeunesse de la Ville, un vrai projet de vie en commun sur plusieurs jours dont ils seraient les acteurs. Ces jeunes bâtissent actuellement leur voyage autour d'un projet de découverte culturelle et sportive d'une semaine dans les Landes (transport, activités, hébergement ...) dans une structure agréée.

Conscients que ce type de séjour nécessite un budget plus important, les adolescents ont décidé, en plus de la traditionnelle semaine de travail auprès d'une structure périscolaire, de participer chacun tout au long de l'année à deux manifestations organisées par la Ville (fabrication de décors, aide à la manutention, fabrication de crêpes ...) afin de faire passer la partie chantier de 6 à 13 jours.

Sans attendre la validation de ce projet, et après s'être dotés d'un règlement intérieur, ils se réunissent régulièrement par petits groupes et travaillent déjà activement à la réalisation de décors pour les manifestations. Ils recherchent et proposent aussi des idées pour dynamiser certaines animations.

Ce chantier loisirs jeunes, de par la motivation et l'implication de ses membres, semble pouvoir être une base solide sur laquelle pourra s'appuyer le service Jeunesse de la Ville pour décliner une offre à destination des adolescents.

En tous les cas, pour cette année, cette volonté de faire leur permettra de s'inscrire dans un projet collectif autour de plusieurs objectifs :

1. Comprendre la ville et son fonctionnement
2. Faire acte citoyen
3. Contribuer à une reconnaissance sociale des jeunes auprès des élus locaux et des adultes
4. Appartenir à un groupe différent de celui qu'ils occupent habituellement
5. Apprendre à vivre ensemble au quotidien

Afin de les mener à bien, et considérant la réelle plus-value de l'action, la Ville de Briey permettra au personnel de la Ville d'accompagner le groupe de jeunes et bonifiera sa participation à l'opération.

Parallèlement, elle souhaite aussi agrandir le nombre de partenaires partie prenante au projet en associant à la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle qui suit le projet depuis sa création, à la fois la Junior Association dont font partie les jeunes, les parents des adolescents et la CCPB pour laquelle les jeunes interviennent au sein des structures gérées par Relais Lorraine Nord.

**CONSIDERANT** l'utilité sociale du projet de chantier et l'implication importante des jeunes autour de celui-ci (13 jours de travaux) à toutes les étapes de sa mise en œuvre,  
**CONSIDERANT** que cette action se déroule sur le territoire de vie des participants (CCPB) et que l'action des jeunes, effectuée en contact des parents des enfants, est directement appréciée par la population,  
**CONSIDERANT** que le chantier accueille en son sein quelques jeunes issus des communes de la CCPB,  
**CONSIDERANT** que cette action et celle consistant à participer aux animations festives locales valorisent les jeunes auprès de la cité et qu'elles leur permettent de devenir acteur de leur cadre de vie tout en expérimentant un savoir-faire,  
**CONSIDERANT** enfin que les actions du chantier loisirs jeunes sont adaptées aux âges des jeunes et se déroulent dans les conditions de sécurité exigées d'un tel chantier,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la Commission Enseignement / Jeunesse en date du 9 janvier 2013,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle un dossier de demande de participation financière à hauteur de 40% du montant prévisionnel de ce projet, soit 4940 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de la CCPB une participation financière à hauteur de 850 euros correspondant à une aide de 50 euros par enfant au jour de la demande,
- **PREND ACTE** du fait qu'une participation symbolique sera demandée aux parents des adolescents membres de ce chantier.
- **PREND ACTE** du fait que les adolescents solliciteront la Junior Association dont ils font partie pour obtenir un financement complémentaire et que cette dernière sollicitera pour elle-même la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dans le cadre de cette action.

## **12 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE « ORNE WOIGOT »**

Le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière « Orne Woigot » a voté en date du 15 novembre 2012, la modification de ses statuts.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière « Orne Woigot »,

**VU** la délibération du Conseil syndical en date du 15 novembre 2012, acceptant la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière « Orne-Woigot fixant l'adresse du Syndical 1, place du Général Leclerc à 54580 Auboué,

**VU** la délibération du Conseil syndical en date du 15 novembre 2012, ci-annexée,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière « Orne Woigot ».

*Pour extrait conforme*